

L'exposé du ministre contenait beaucoup de paroles mielleuses disant que c'était simplement des idées du gouvernement qu'on pouvait discuter librement. Il était donc difficile de savoir ce qui représentait une politique arrêtée du gouvernement et ce qui était livré à la discussion. C'est la raison pour laquelle j'avais posé cette question au ministre. Voici ce qu'il a répondu:

Le gouvernement reconnaît les droits légaux des Indiens, et les droits qui peuvent être basés sur des documents légaux. Les autres droits sont les mêmes que ceux des citoyens du Canada.

Tout député qui a pris part au premier débat sur la question de la mise sur pied d'une commission de réclamations n'ignore pas que si on parle des droits des Indiens contenus dans les documents juridiques seulement, il ne s'agit que d'une partie infime de toute la question de leurs droits indigènes.

La déclaration du ministre, autant que je sache, est sans doute acceptable. L'indignation des porte-parole indiens devant la déclaration du ministre provient de ce que le peuple indien n'avait pas eu l'occasion d'en prendre connaissance. Le même jour, le ministre a fait la réponse suivante à une question sur la nomination du commissaire:

... la nomination du commissaire, en définitive, relève de l'autorité du gouvernement qui, seul, est habilité à nommer le commissaire.

● (4.20 p.m.)

Quant à moi, on touche là au cœur du problème. C'est, au fond, pourquoi l'agitation règne parmi les Indiens et pourquoi ils sont mécontents du ministre. Il persiste à dire qu'une telle question ne relève que de l'autorité normale du gouvernement du Canada. Même s'il est vrai que la déclaration de politique du ministre représente ce que doit faire le gouvernement du Canada, ce n'est guère utile. A cet égard, la déclaration du ministre est semblable à d'autres déclarations de politique annoncées par suite d'une décision prise par le cabinet dans l'intimité d'une séance du cabinet.

Nous acceptons le fait parce que nous nous croyons capables de reconnaître la validité de l'exercice approprié de l'autorité de la Couronne et du Parlement. A mon avis, ce que le ministre n'a pas compris et ce que le gouvernement en face a sans cesse refusé d'admettre au cours de nos discussions sur un bill tendant à la création d'une commission de réclamations c'est que, dans ce domaine particulier qui concerne la vie des gens dans ce qui est aujourd'hui le Canada, il faut aller au-delà des attributions normales si nous voulons étu-

[M. Barnett.]

dier cette question d'une façon qui soit utile et qui tienne compte des réalités. C'est pourquoi je comprends, dans une certaine mesure, la réaction d'un des plus jeunes, mais aussi des plus sérieux à mon avis, parmi les représentants des Indiens ici à Ottawa avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir le lendemain de la déclaration du ministre.

Ce jeune Indien m'a dit que les jeunes indigènes seront très amers devant toute cette affaire. Il a dit qu'il y aurait des émeutes. Je lui ai demandé s'il ne reconnaîtrait pas avec moi que les émeutes sont assez stupides. Il m'a regardé l'air interrogateur, jusqu'à ce que j'aie ajouté que, d'ordinaire, elles sont causées par la stupidité d'autrui.

A mon avis, si les choses prenaient cette tournure, la responsabilité en retomberait franchement sur ceux d'entre nous qui siègent aujourd'hui au Parlement. Elles seraient la conséquence de notre propre stupidité et de notre méconnaissance d'une situation qui dépasse les limites normales de la compétence de notre Parlement. Nous devons considérer la situation dans une perspective plus vaste que celle que nous accordons habituellement aux questions relevant de la politique canadienne. A moins que nous ne voulions le reconnaître, le sujet ou le problème dit des Indiens ne sera jamais résolu dans notre pays. Pour ma part, c'est le nœud de toute l'affaire et voilà pourquoi je plains, comme mon collègue le député de Skeena (M. Howard), celui qui occupe actuellement ce poste difficile. Nous avons tous deux beaucoup de sympathie pour lui. Jusqu'ici du moins, pas plus que ses collègues du gouvernement, il ne semble avoir saisi ce point.

Au cours du débat qui a précédé d'environ une semaine la déclaration du ministre, j'ai dit que j'espérais sans trop m'y attendre, étant donné les progrès réalisés jusqu'ici par le gouvernement, qu'on reconnaîtrait dans la déclaration les principes que j'ai tenté d'exposer. Le 4 juillet, j'ai posé au très honorable premier ministre (M. Trudeau) la question suivante, qui figure page 10842 du Hansard:

Comme la politique annoncée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien quant à la façon dont seront traités nos Indiens à l'avenir repose sur l'idée que la raison du Blanc est toujours la meilleure, le premier ministre songe-t-il à supprimer les sanctions du Canada contre la Rhodésie?

Monsieur l'Orateur a jugé la question irrecevable du fait qu'elle contenait une allégation. Je ne m'en prends pas vraiment à la décision de la présidence, mais comme tout député le sait, c'est peut-être le seul moyen de faire valoir un point à la Chambre. Je n'ai